

Cher randonneur,

A l'occasion du week-end du Téléthon prévu le 02 et 03 / 12 / 16 la 10ième randonnée en quad et SSV organisée par DORDOGNE MARONNE QUAD NATURE.

A l'occasion de cette 10ième randonnée nous vous proposons de participer à 2 randonnées. Une qui aura lieu le vendredi soir en nocturne et la traditionnelle randonnée du samedi.

Nous serions ravis de vous avoir à nos côtés pour ses épreuves sportive, prévoir bidon d'essence pour le samedi.

Notre ami Bébert MOISSON et ses bénévoles nous recevrons pour partager le repas traditionnel comme chaque année.

**PROGRAMME:**

VENDREDI 02 DECEMBRE

19H00 : Accueil des pilotes parking médiathèque

19H30 : Départ de la randonnée

21H30 : Arrivée de la randonnée avec une soupe servie par SAXO.

SAMEDI 03 DECEMBRE

7h00 accueil des pilotes **PARKING DEYA ARGENTAT**.

8h00 Petit déjeuner départ de la randonnée

12h00 repas chez Bébert à NEUVILLE

13h30 départ pour la fin de la randonnée

**Inscription à renvoyer avant le 26 / 11 / 2016 à l'adresse suivante:**

Mr MIELVAQUE Yannick (*renseignement au : 07.71.00.20.58*)  
4 Impasse Mireille  
19400 ARGENTAT

LES ORGANISATEURS

## BULLETIN D'INSCRIPTION

### PILOTE

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
.....  
Téléphone : .....  
Email : .....

### VEHICULE : QUAD SSV

N° Permis : .....  
Marque Modèle : .....  
Cylindrée : .....  
Immatriculation : .....  
ASSURANCE :  
Compagnie : .....  
N° de contrat : .....

Votre choix

	TARIF CONDUCTEUR	TARIF PASSAGER	TOTAL
VENDREDI SOIR	10€ (AFM)	10€ (AFM)	€
SAMEDI	35€ (25€ AFM + 10€ REPAS)	20€ (10€ AFM + 10€ REPAS)	€
		MONTANT A REGLER	€

### **ÉLÉMENT A FOURNIR IMPÉRATIVEMENT:**

PHOTOCOPIE DU PERMIS DE CONDUIRE, CARTE GRISE, ATTESTATION  
D'ASSURANCE.

CHÈQUE D'INSCRIPTION A L'ORDRE DE :  
DORDOGNE MARONNE QUAD NATURE.

### **AUCUN RÉGLEMENT NE SERA PRIT LE JOUR DE LA RANDONNÉE!!!**

Je soussigné.....,

Déclare :

Avoir été informé de mon intérêt à souscrire un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels auxquels peut m'exposer la pratique du quad, conformément à l'article L321-4 du Code du sport.

Renoncer à tout recours à l'encontre de l'organisateur, des maires des communes traversées et des propriétaires des terrains empruntés par le parcours de la randonnée, pour tous dommages corporels ou matériels qui pourraient survenir à l'occasion de la manifestation.

**FAIT A**

**LE**

**SIGNATURE** (PRÉCÉDÉE DE LA MENTION »*LU ET APPROUVE* »)

LES ORGANISATEURS